Vivre à Port - Brillet

MAI 2023

VOTRE BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

- LAVAL AGGLO INVESTIT DANS LA COMMUNE
- ENERGIES VERTES
- LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

Petites villes de demain

Retrouvez toute l'actualité sur :

Web : www.port-brillet.fr
Facebook : mairie port-brillet
Intramuros : Port-Brillet

SOMMAIRE

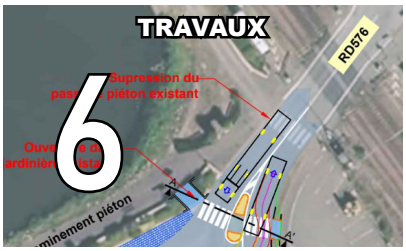

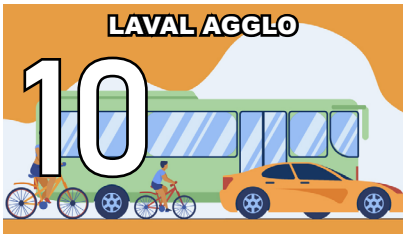

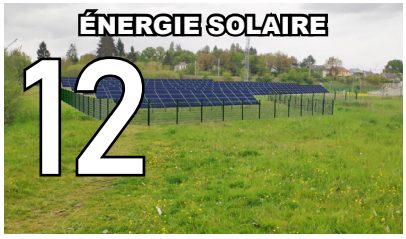

ÉDITO

Chers Brillet-Pontin(e)s,

L'année 2023 verra la concrétisation des premiers projets engagés sur notre mandat, avec la livraison espérée du pavillon Danly dans le parc de la Mairie à la rentrée prochaine, et la démolition de l'ancienne poste avant l'été pour laisser place au projet d'habitat inclusif. Les études se poursuivent en parallèle autour de deux axes majeurs, que sont le réaménagement du bourg et le devenir de la fonderie. Dans la droite ligne de nos engagements, nous continuons à vous intégrer à ces réflexions. C'est pourquoi, après la soirée de concertation réussie en octobre dernier, nous vous convions à de nouveaux temps d'échanges en juin prochain pour parler projet médiathèque, aménagement centre-bourg et devenir de la fonderie avec une soirée dédiée dans la fonderie même.

L' équipe municipale mène cette dynamique de projets dans un contexte financier délicat, qui, s'il n'est pas nouveau (nous en faisions état à notre arrivée en 2020), est amplifié par la crise inflationniste et l'expression de nouveaux besoins. La maîtrise des dépenses et la recherche d'économies est à l'ordre du jour mais ne suffit pas à ramener un équilibre financier. Nous avons donc voté une augmentation raisonnable de la taxe foncière cette année, compensée en partie par une baisse des taux d'imposition de l'agglomération, sans oublier la suppression récente de la redevance audiovisuelle et la taxe d'habitation qui pesaient sur nos impôts locaux. Cet effort fiscal doit servir à maintenir un niveau de service satisfaisant et à développer la commune.

Port-Brillet pâtissait d'un déficit d'image et d'attractivité vis-à-vis de ses voisins. Mais cette image change, car notre situation géographique, notre cadre naturel et nos services, dont la desserte TER, nous ramènent une certaine attractivité. La dynamique de projets et l'animation locale portée par les acteurs locaux et les associations y contribuent aussi, à n'en pas douter. Poursuivons collectivement nos efforts et investissements dans ce sens pour révéler nos atouts et faire de Port-Brillet une commune vivante, accueillante et solidaire.

Au plaisir de vous retrouver lors de prochains évènements printaniers et estivaux.

Fabien Robin
Maire de Port-Brillet

Responsable de la publication : Fabien Robin, Maire
Conception et réalisation : Service Communication
Crédit photos : Service Communication
Impression : Imprimerie Solidaire Martigné-sur-Mayenne
Dépôt légal : mai 2023, Mairie de Port-Brillet - Parc Doct. Alphonse Augeard
53410 Port-Brillet Tél : 02.43.68.82.57

Courriel : accueil@port-brillet.fr
Diffusion : 1000 exemplaires

Si vous ne le recevez pas dans votre boîte aux lettres, n'hésitez pas à nous contacter.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Un budget 2023 marqué par l'inflation

Depuis 2021, Port-Brillet comme beaucoup de communes est confrontée à une hausse de plusieurs postes de son budget de fonctionnement :

- **Les charges salariales,** du fait de la hausse décidée par l'État de la rémunération des agents territoriaux en juillet 2022, et de décisions de la municipalité jugées nécessaires au regard de nos besoins (remplacements d'agents en arrêt maladie, augmentation des moyens nécessaire dans les écoles, recrutement d'un agent des services techniques en 2021 en prévision d'un départ en retraite, reste à charge du poste de chef de projet Petites villes de demain financé à 75 % par l'État)
- **L'énergie** (carburant, fuel, gaz, électricité) : un poste qui a doublé en 2 ans (les communes ne bénéficient pas du bouclier tarifaire contrairement aux particuliers).
- **Les fournitures diverses et denrées alimentaires,** qui suivent un niveau d'inflation important.
- Des participations financières exceptionnelles de la commune à des organismes extérieurs : centre de loisirs Ça coule de source, justifiées là aussi par une hausse des charges salariales et une fréquentation plus importante de ce service par les jeunes. Financement des études et travaux de la digue de l'étang des Forges, versé au Syndicat de rivière JAVO qui porte l'ensemble des dépenses. Restes à charge des études du centre-bourg (subventionnées à 80 % voire 100 % pour les concertations).

En parallèle, les recettes augmentent moins vite que les dépenses, ce qui réduit notre excédent de fonctionnement chaque année. Or, cet excédent est nécessaire pour rembourser les emprunts et alimenter le budget d'investissement.

	Réalisations par année en milliers d'€			
	2019	**2020**	**2021**	**2022**
Recettes de fonctionnement	1 688	1 705	1 731	1 777
Résultats exceptionnels	16	6	-3	-1
Total recettes fonctionnement	1 704	1 711	1 728	1 776
Dépenses de fonctionnement	1 369	1 312	1 445	1 579
Remboursement des emprunts	186	185	174	141
Total dépenses fonctionnement + dette	1 555	1 497	1 619	1 720
Capacité d'autofinancement réelle des investissements	**149**	**214**	**109**	**56**

Le tableau ci-dessus illustre l'évolution à la baisse de l'excédent de fonctionnement. C'est cet excédent qui constitue notre capacité d'autofinancement des investissements (renouvellement du patrimoine, acquisitions dematériels, nouveaux projets...).

Comment sont financés les investissements ?

- L'autofinancement, issu de l'excédent du budget de fonctionnement (recettes supérieures aux dépenses).
- L'emprunt : recours limité pour conserver une dette assumable et remboursable les années suivantes ;
- Les subventions éventuelles ;
- La vente du patrimoine communal : la cession ces dernières années de pavillons appartenant à la commune et de l'hôtel/restaurant ont facilité le financement des investissements. Il n'est pas prévu de céder d'autre patrimoine dans les années à venir, exceptés les terrains à bâtir.

Calcul de la taxe foncière

Sa principale variable est la valeur locative cadastrale de votre bien, c'est-à-dire, à l'origine, un loyer très théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Chaque année, la valeur locative cadastrale est revalorisée en fonction de l'inflation. C'est cette base qui a été réévaluée de 7,1 % par l'État.

Une hausse raisonnable de taxe foncière

Chaque année, l'État réévalue les valeurs locatives des propriétés suivant l'inflation. Cette année, la réévaluation est fixée à 7,1 % par l'État : cela signifie que si les collectivités reconduisent leurs taux sans les augmenter, votre impôt augmente de 7,1 % du simple fait de la hausse de la valeur locative.
Le conseil municipal a décidé d'augmenter en 2023 le taux communal de la taxe foncière de 42,83 à 45,83, afin d'augmenter les recettes et répondre à deux nécessités :

- Faire face à la hausse des dépenses de fonctionnement dans ce contexte d'inflation, notamment les charges en énergie ;
- Conserver une capacité d'autofinancement indispensable des investissements communaux.

En parallèle, les taux d'imposition issus de l'agglomération (taux d'imposition direct et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) baissent sur la commune en 2023 du fait de leur harmonisation et de leur convergence à l'échelle des 34 communes de l'agglo. Cette baisse vient compenser la hausse du taux communal. Au final, chaque propriétaire verra sa taxe foncière augmenter en dessous des 7,1 %, décidés par l'État.

À noter que le taux de taxe foncière à Port-Brillet reste dans la moyenne basse des communes du canton, et avait très peu évolué ces 15 dernières années.

Et nouveauté en 2023 : les maisons secondaires sont de nouveau assujetties à la taxe d'habitation, qui est supprimée pour les habitations principales.

AGENDA

Mai

26 mai à 18h : Apéro-opéra, Parc de la Mairie : IN PARADISUM.
30 mai : En après midi pour le collège et à 20h pour tous Molière à la salle de la Madeleine.

Juin

3 et 4 juin : Triathlon avec samedi animathlon et feu d'artifice.
5 juin : Réunion publique sur les projets photovoltaïques sur la commune.
8 juin à 18h30 : Atelier de concertation sur le site de la friche.
10 juin : Les enfants du Conseil municipal nettoient un carré du cimetière.
14 juin : Réunion publique avec Territoire d'engagement.
17 juin : Spectacle gratuit Queen a man et soirée musicale avec Les Brilllet Pontins Ensemble.
18 juin : Fête de la pêche au Moulin Neuf.
25 juin : Concours communal de pétanque
29 juin : Conseil municipal.

Juillet

2 juillet : Fête des écoles.
10 au 13 juillet et 17 au 21 juillet : Ateliers argent de poche.
17 au 21 juillet : Caisses à savon, CCDS.
21 et 23 juillet : Opera La Belle Hélène.

Septembre

Début septembre : Forum des associations

Octobre

8 octobre : Repas des aînés

"On n 'a pas été informé."

Alors voyons...

- Le site le mairie est la voix officielle de la municipalité. Regardez bien les rubriques ACTUALITÉS et surtout l' AGENDA.
- ***Intramuros*** est une appli qu'on peut installer très facilement sur son smartphone. Et même que l'info vous arrive sans aller la chercher puisque des « alertes » vous arrivent automatiquement.
Les associations peuvent utiliser ce canal pour leur propre diffusion. Une note a été envoyée récemment à toutes les associations pour qu'elles s'emparent de cet outil.
- ***Facebook*** vous permet aussi de suivre nos événements locaux.
- ***Le bulletin municipal*** est publié 2 fois par an. S'y ajoutent les flashinfos quand la mairie veut informer en urgence. Vous pouvez même retrouver les anciens numéros en allant sur le site de web de la mairie.
- ***L' affiche traditionnelle*** fait encore partie de la panoplie : grandes affiches, affiches dans les panneaux sous verre, affichette (flyer) dans les magasins.
- ***La presse*** (Ouest-France et le Courrier de la Mayenne apportent leur contribution à l'information locale.

- Et enfin ***le panneau lumineux*** ; il a été provisoirement démonté, suite à l'impératif de travaux de sécurisation aux abords du passage à niveau et doit retrouver une place en centre-bourg.

Vous voyez, en matière d'informations les voies et les voix sont multiples... Et si malgré tout, l'information ne vient pas jusqu'à vous, pensez à aller la chercher !

Le jardin partagé

En 2021, la commune a acheté un terrain de 300m² au 10 rue des écoles.

Le personnel des services techniques l'a débroussaillé et recouvert d'une épaisse couche de feuilles afin de préparer le sol à la culture. Le magnifique cerisier a été élagué pour faciliter le passage, un récupérateur d'eau a été installé près du petit garage, une spirale aromatique a trouvé sa place lors de la journée citoyenne et une serre est en cours de construction pour accueillir les semis.

Autant dire que ce jardin commence à prendre forme.

C'est un espace mis à la disposition des habitants par la commune et ouvert à tous ! C'est un lieu de convivialité et d'échanges entre jardiniers de tous horizons.

Divers partenaires motivés par ce projet se rencontrent en ce lieu : le chalet des échanges de savoirs, Ça Coule De Source, Robida, la Résidence, l'association « les Brillet-Pontins Ensemble » et les écoles. Qui désherbe, qui sème (fèves, mange-tout, petits pois, salades.

Il est particulièrement apprécié et animé par les enfants lors d'ateliers avec CCDS, le Chalet et la Résidence. Les enfants du Conseil municipal ont expliqué les règles d'un bon compostage aux habitants le samedi 15 avril.

Venez voir les belles affiches qu'ils ont réalisées !

Le 6 mai, des bordures tressées en saule ont été réalisées avec l'atelier de la yourte, afin de délimiter les parcelles.

Alors, venez admirer tout ce beau travail !

Dans ce jardin, on partage les savoir-faire, le travail de la terre, (et les enfants ne sont pas les derniers !) la bonne humeur et la curiosité.

Nous sommes accompagnés dans ce projet par le CPIE Mayenne (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et l'ARS (Agence Régionale de Santé).

En effet, jardiner naturel est essentiel pour la santé et n'oublions pas que tous les pesticides se retrouvent dans l'eau que nous buvons !

Si vous êtes intéressés pour déposer vos épluchures de légumes dans le composteur fourni par Laval Agglo, contactez la mairie. Un bio-seau vous sera fourni et un accompagnement vous sera proposé.

Chantier argent de poche

Le chantier argent de poche sera reconduit cet été. Il se déroulera sur deux semaines :

- Du lundi 10 au jeudi 13 juillet.
- Du lundi 17 au vendredi 21 juillet.

Rappel des conditions pour candidater :

- Être agé(e) de 16 ans le jour du démarrage du chantier jusqu'à la veille de ses 18 ans.
- Habiter sur une des 34 communes de Laval Agglo.
- Remplir un dossier d'inscription 6 semaines avant le début du chantier : inscription possible en mairie ou sur le site de Laval Agglo.

La rémunération est de 75 euros pour une semaine soit 15 euros pour 3 heures de travail effectué quotidiennement.

Conseil municipal des enfants

Deuxième année d'existence pour le conseil municipal des enfants. Il est toujours composé de 12 enfants (6 garçons 6 filles). La répartition pour cette année s'établit comme suit : 9 CM2, 2 CM1, 1 CE2. Les enfants sont élus pour 2 ans ; 11 postes seront à pourvoir l'an prochain et certains ne seront pas ré-eligibles du fait de leur entrée au collège.

Selon le choix des enfants établi lors de leur profession de foi et en fonction des commissions créées (communication, environnement et vie sociale), les actions se sont organisées de la manière suivante :

- Vie sociale : collecte de jouets à destination des enfants des bénéficiaires de l'épicerie sociale en janvier, et une rencontre avec les résidents de l'EHPAD à l'occasion d'une après-midi jeux au cours de l'hiver.

- Environnement : action contre les crottes de chien avec affichage à l'attention des propriétaires de chiens puis pour le 10 juin, le nettoyage d'un carré du cimetière est programmé.

- Communication :
  - Rencontre au jardin partagé (animation autour des composteurs) le samedi 15 avril.
  - Une après-midi balade le long du circuit des forgerons en relation avec l'école : les enfants devront répondre à des questions écrites ayant trait à l'histoire de notre cité ouvrière. Une visite du centre de secours a également été effectuée pour l'ensemble du conseil des enfants le 29 avril.

Déplacement d'un passage piéton

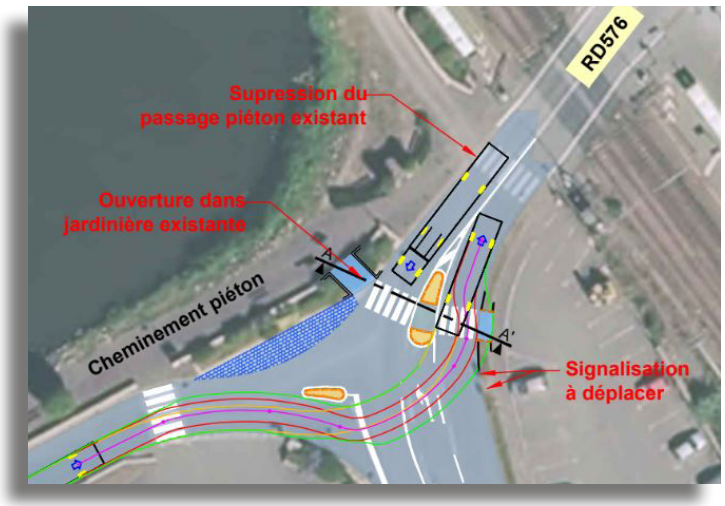

Un passage piéton situé proche de la voie SNCF est en cours de déplacement afin de répondre aux recommandations faites par le CEREMA (bureau d'ingénerie en direction des collectivités terriroriales) et garantir la sécurité des piétons.
Il est en effet dangereux d'avoir un passage piéton situé au pied des barrières, obligeant les véhicules à s'arrêter sur la voie de chemin de fer.

Désormais le passage piéton sera situé à 18m des barrières laissant la possibilité à un poids lourd de laisser passer un piéton en stationnant en sécurité.

La première phase des travaux a été réalisée en avril avec la suppression d'une partie du parterre et la création d'un bateau.

La deuxième phase consiste à créer un ilot central et un marquage au sol. Cette phase nécessite une interdiction de circulation pendant 3 jours. Elle sera réalisée cet été pendant les vacances scolaires. Une déviation sera mise en place. Seuls les piétons pourront traverser la voie.

La Futaie

Le centre de formation La Futaie réalise depuis le mois de septembre l'aménagement du 2eme étage de la mairie avec la section maintenance des bâtiments de collectivités. En effet, durant le parcours de formation, les stagiaires alternent cours pratiques et théoriques.

Un cas très concret leur a été proposé avec la création d'une pièce de 60m^2 au 2ème étage de la mairie. Nous avons présenté au groupe nos souhaits, nos contraintes d'aménagement et de matériaux. La municipalité achète les matériaux afin que les étudiants puissent mettre en pratique la théorie vue au centre de formation. Ils sont encadrés par M. Joncour, moniteur de la formation. La pièce sera prête pour l'été.

La municipalité remercie les étudiants, les formateurs et le centre de formation pour le travail réalisé.

La section technicien jardins, espaces verts travaille sur l'aménagement de la montée du parc de la mairie. Les étudiants écouteront les souhaitent et les contraintes afin de proposer 7 projets à la municipalité. Après la prairie fleurie, cette année, l'espace restera en herbe afin qu'à l'automne le projet sélectionné par les élus puisse être mis en œuvre.

Rénovation du réseau d'eaux usées

Laval Agglo continue la rénovation du réseau d'eaux usées sur la commune. La rue Jean Quantin sera la prochaine sur la liste. Le réseau en amont et en aval a été rénové mais pas ce tronçon. Il est prévu pour l'été.

En fin d'année, la rue Pasteur et l'avenue Maurice Roulois seront en travaux pour le renouvellement du réseau d'eaux usées.

Les riverains concernés par les travaux seront prévenus avant le début des travaux.

Lotissement de la Peltrie - Création d'un fossé taluté

Depuis la création du lotissement, la gestion de l'eau de ruissellement du champ en surplomb du lotissement n'avait pas été traitée occasionnant des inondations à chaque forte précipitation, des coulées de boue et du stress pour les habitants.

Un fossé surmonté d'un talus a été créé par l'entreprise Séché afin de diriger les eaux de ruissellement vers le bassin de rétention du lotissement.

Quartier de La Charpenterie

Suite aux réunions mises en place par la municipalité pour écouter les problématiques des riverains du quartier, 2 propositions ont été présentées. La solution retenue sera mise en place par les agents en septembre.

L'aménagement aura pour but de réduire la vitesse, marquer le stationnement et indiquer le sens de circulation.

Le radar pédagogique sera également installé sur une période afin de sensibiliser les automobilistes.

Pavillon Danly et Fontaine Chappée (dite Wallace)

Après avoir résolu les difficultés techniques, le pavillon Danly sera bien installé dans le parc de la mairie pour la fin septembre selon le dernier calendrier. Son installation fera l'objet d'une inauguration au cours de laquelle tous les acteurs ayant contribué seront invités, à savoir les partenaires financiers, les artisans, les donateurs (la souscription reste toujours ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine). Pour parfaire cette cérémonie, une exposition sur le thème de l'architecture métallique sera présentée dans le parc de la mairie.

La remise en état de la fontaine a commencé en avril par l'entreprise Grevet de Laval. Précédemment, la menuiserie Rossignol avait restauré la porte à l'arrière du monument. Ce projet est financé par le Département et le club des mécènes du Patrimoine de la Mayenne. Cette rénovation, tout comme celle du pavillon, symbolise notre volonté de conserver et de mettre en avant le patrimoine de notre commune.

Nouveaux abris sécurisés pour les vélos : bientôt opérationnels

Engagée pour le développement des mobilités douces, Laval Agglomération installe des parkings vélos sécurisés depuis septembre 2020 pour les usagers, notamment ceux des transports collectifs (trains, bus).
Les premiers abris vélos sécurisés permettent aux usagers des trains et des bus de déposer leur vélo le matin pour le récupérer plus tard dans la journée, sans avoir crainte des vols et du vandalisme.

L'objectif est de développer non seulement l'usage du vélo mais également les espaces multimodaux, permettant de passer facilement d'un moyen de transport à un autre, dans une démarche de réduction de l'automobile.

- Ainsi un abri vélos (20 places) a été installé par Laval Agglo près de notre gare ainsi qu'au Genest.
Pour y garer votre vélo, vous pourrez demander un code par internet ou à l'espace TUL, 11 allée du vieux St Louis à Laval.

Tarifs des abris vélos : gratuit dès que le dispositif sera effectif.

Avec Klaxit, covoiturez !

En 2021 Laval Agglomération a accompagné 12 entreprises de son territoire dans la mise en place du covoiturage pour se rendre au travail. Voici quelques chiffres montrant le succès de ce projet :

- 1 383 covoitureurs
- 10 174 trajets réalisés
- 348 256 km parcourus
- 22 149, 082 L d'essence économisés
- 2.22 personnes par véhicule

Après avoir accompagné les entreprises de son territoire depuis mai 2021, Laval Agglomération propose maintenant à tous les habitants de l'agglo de pratiquer le covoiturage :

- En tant que conducteur, covoiturez quotidiennement et gagnez jusqu'à 160€ par mois.
- En tant que passager, déplacez-vous gratuitement entre les communes de Laval Agglo et dans l'ensemble de la région des Pays-de-la-Loire.

Pour vous lancer, il vous suffit de télécharger l'application Klaxit.

Sur cette application, vous pouvez choisir d'être covoitureur, dans ce cas il vous faudra renseigner votre trajet domicile-travail ainsi que vos heures de départ. En revanche pour les passagers il sera demandé d'indiquer les horaires auxquels vous souhaitez partir ou arriver au travail.

Concrètement comment ça marche ?

- Pour tous les passagers :
  Trajet gratuit au sein de la région Pays de la Loire
- Les conducteurs reçoivent toujours :
  2€ par passager (jusqu'à 20 km) puis 0.10 par km et par passager (6 trajets maximum).

TULIB: « Mon TULIB 7 à la demande : Je réserve, je voyage ! »

Depuis le 1er janvier 2023, Laval Agglo a mis en service une nouvelle ligne de transport pour les communes de la seconde couronne. Il s'agit de la ligne virtuelle TULIB 7. Virtuelle, car le bus ne passe que si vous le réservez, à des horaires prévus sur cette ligne.
Exemple : Ligne Port-Brillet-La Brûlatte- Loiron-Ruillé-St Berthevin

Comment faire ?
1- Consultez la fiche horaire.
2-Réservez au 02 49 03 10 95 votre trajet à l'heure choisie.
Service disponible du lundi au samedi de 7h à 19h (réservation jusqu'à 1 h avant votre départ, pas de trajet le dimanche)
3-Précisez votre arrêt : mairie ou gare.
4-Un minibus Titi Floris passe vous prendre à l'arrêt.
5-Si d'autres usagers de la ligne Port-Brillet-St Berthevin ont réservé, le taxi passera les prendre, sinon il vous déposera directement à St Berthevin.
6-Arrivée à l'arrêt Dunkerque à St Berthevin.
7- Correspondance avec les TUL ou la navette expresse pour le centre-ville de Laval.
8- Ticket valable une heure.

Conditions nécessaires :
1-Passez à l'espace TUL, 11 allée du Vieux St Louis à Laval afin de créer une carte TUL.
Pièce d'identité nécessaire (photo prise sur place)
2- Créditez votre carte TUL de la somme souhaitée. Chaque trajet sera décompté automatiquement. Ex : 10 euros/10 voyages
N'oubliez pas : trajets gratuits le week-end dans toute l'agglo !

PETITE VILLE DE DEMAIN

Ce qui va changer

Le programme Petites Villes de Demain est lancé en Octobre 2020 par le Ministère de la Cohésion des Territoires. L'objectif est de renforcer les moyens des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités. Cet accompagnement se déroule jusqu'à 2026 et se découpe en plusieurs étapes
• Le diagnostic du territoire, qui permet de comprendre les forces et faiblesses locales pour mieux agir,
• La mise en œuvre de projets répondant aux enjeux décrits par le diagnostic,
• L'évaluation du programme pour mesurer les effets des actions.

Un ensemble d'études a été mené depuis 2 ans. Cette phase arrive à son terme, et les conclusions et suites données seront présentées en réunions publiques à partir de juin prochain. Ces actions sont déclinées au sein d'axes thématiques.

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics et à une offre culturelle et de loisirs

Axe 6 : Transition écologique du territoire

La réunion publique du 14 juin prochain à 20h30 permettra de présenter les conclusions des études réalisées sur le centre-bourg et d'échanger sur ce programme d'actions.

Du concret dès cet été, et des rendez-vous avec les habitants

L'habitat inclusif : démolition imminente de l'ancienne poste

La rue de l'Ancienne Poste va accueillir un projet immobilier de 8 logements inclusifs. Construit par Méduane Habitat, le projet est réalisé en partenariat avec l'ESAT Robida et la Résidence Paul Laizé. Le permis de construire est prévu pour la rentrée 2023. Les travaux de démolition démarreront fin mai 2023.

1-3 rue de la Mairie : plus qu'une médiathèque

Il s'agit du principal projet d'infrastructure du mandat. La concertation d'octobre dernier a confirmé la volonté commune des habitants et de la municipalité que cet équipement ne soit pas qu'une simple médiathèque, mais un véritable espace de convivialité pour les habitants et qu' il participe à la revitalisation du centre-bourg.

Le n°3 rue de la mairie sera réhabilité, avec deux logements dans les étages.

Après débat, l'option retenue pour le n°1 rue de la mairie qui accueillera la médiathèque, est la démolition puis construction d'un nouveau batiment, solution qui offrait le meilleur compromis entre le coût, les fonctionnalités, l'efficacité énergétique et l'intégration architecturale.

L'esquisse proposée par l'architecte Faber permet de projeter la future ambiance de cet espace, en imaginant l'arrière de la rue de la mairie revégétalisé à terme. Les études affineront progressivement ce programme ainsi que son coût, avec un permis de construire envisagé à la fin de l'été.

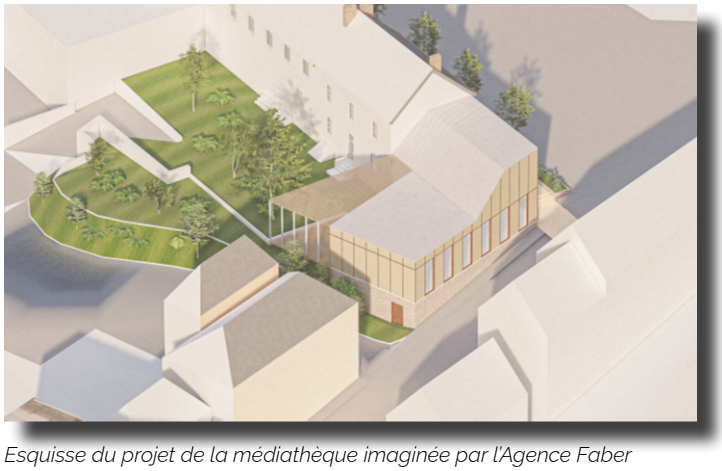

Esquisse du projet de la médiathèque imaginée par l'Agence Faber

Une concertation sera conduite en 2023/2024 pour définir le mobilier et l'animation de ce futur lieu collectif.

Réseau de chaleur énergie bois :projet jugé réaliste, les études se poursuivent en 2023

La commune a lancé en 2022 une étude de faisabilité financée par le Département et l'ADEME pour un réseau de chaleur à base de bois déchiqueté, énergie disponible localement.

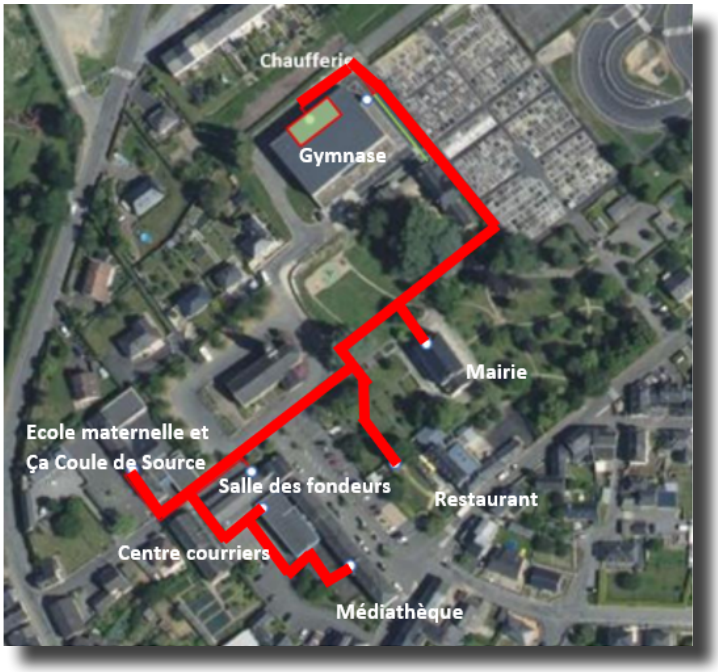

Restitués en janvier 2023, les résultats fournis par le bureau d'étude WEPO sont concluants : «Faisable techniquement et compétitif économiquement». Le réseau alimenterait 8 bâtiments dont le gymnase, la Mairie, l'école La Souris Verte, Ça Coule De Source, la future médiathèque, ou encore le Brillet-Pontin et la salle des fondeurs (sous réserve de leur accord). En première analyse, ce projet permettrait une réduction de 23% des besoins thermiques et de 105 tonnes de CO2 par an, tout en diminuant notre dépendance aux énergies fossiles et électriques.

L'étude se poursuit en 2023 avec la réalisation d'un avant-projet et des demandes de subventions en fin d'année. La décision de réalisation sera prise en 2024 uniquement, à l'issue de ces études et des retours sur les subventions sollicitées.

Réhabilitation de la Fonderie par Laval Agglo : démarrage des travaux en 2023

La réhabilitation de la Fonderie est officiellement lancée. Les premiers travaux débuteront en juillet 2023 par une dépollution, puisque 5 zones ont été identifiées lors des études. La déconstruction des bâtiments en péril est programmée pour le printemps 2024, le temps de répondre aux obligations administratives. En effet, la présence d'espèces protégées (chauves-souris, lézards…), nécessite des procédures adaptées.

Cela laisse le temps aux équipes chargées de la Maitrise d'Œuvre dont l'Atelier Ruelle et du Facteur Urbain de définir le projet en recueillant l'avis des habitants. C'était l'objectif de la réunion publique de lancement organisée le 30 mars dernier, et qui a regroupé plus de 70 participants. L'ensemble des habitants était invité à venir contribuer à la phase de diagnostic, qui alimentera ensuite les orientations d'aménagement du site. Ce fut l' occasion pour la maîtrise d'œuvre de présenter son travail de diagnostic initial et d'échanger. Prochain rendez- vous **le 8 juin à 18h30** ! (lieu précisé prochainement).

Territoire d'Engagement : l'accompagnement sur trois projets en 2023/2024

Lancée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à l'automne 2021, la démarche Territoires d'Engagement s'appuie sur le maintien de la cohésion sociale, la coopération et l'engagement citoyen au niveau local, identifié comme facteur clé pendant la crise sanitaire.

Le programme propose un accompagnement sur 3 ans, propre à chaque territoire, pour faire évoluer en profondeur la culture et les modes de fonctionnement des acteurs locaux vers la coopération et l'engagement citoyen.

Cet accompagnement se découpe en 2 phases :

• La première consiste en un diagnostic local permettant de faire l'état des lieux des forces et des lacunes du territoire du point de vue de l'engagement citoyen. Comprendre les problématiques locales permet de définir un parcours d'accompagnement adapté aux acteurs du territoire. C'est dans ce cadre que la Coop des Territoires, le bureau d'étude sélectionné pour ce travail, a mené une série d'entretiens avec les acteurs de la commune en 2022. Leur rapport est consultable sur le site de la Mairie.

• La deuxième phase s'articule autour de la mise en œuvre du plan de formation et d'accompagnement.

Port-Brillet a terminé la phase de diagnostic début février 2023 lors d'une réunion de clôture où de nombreux acteurs du territoire étaient présents. La seconde phase a déjà commencé avec une médiation et un accompagnement au changement à destination des agents municipaux et des élus. Dans les prochains mois, des actions phares de la commune bénéficieront également de l'accompagnement, dont le jardin partagé, les usages de la future médiathèque et enfin, les projets futurs de Port-Brillet !
Affaire à suivre lors de la **réunion publique du 14 Juin…**

Aménagement du centre-bourg : un complément d'étude en 2023

Place du piéton, stationnement, sécurisation, végétalisation, accès aux commerces, complémentarité des places… Les différentes études menées en 2022 et concertées en octobre dernier ont permis de valider des orientations d'aménagement des rues du centre-bourg et de projeter un cœur commerçant au centre de la rue des Forges pour le long terme.

Un besoin complémentaire d'étude est identifié sur deux secteurs :

• Le passage des forges, en articulation avec la future terrasse de la médiathèque, et liaison entre le bourg et la rue des écoles ;

• La place des Forgerons, s'oriente vers une place commerçante centrale à terme, mais il faut en préciser les aménagements avec des scénarios plus précis et concertés avec les habitants et commerçants.

Avec ces compléments, l'objectif de la municipalité est de disposer d'un programme d'aménagement des rues et places sur 5 à 10 ans L' ampleur des travaux obligera à établir des priorités et échelonner les investissements en phase avec nos capacités de financement.

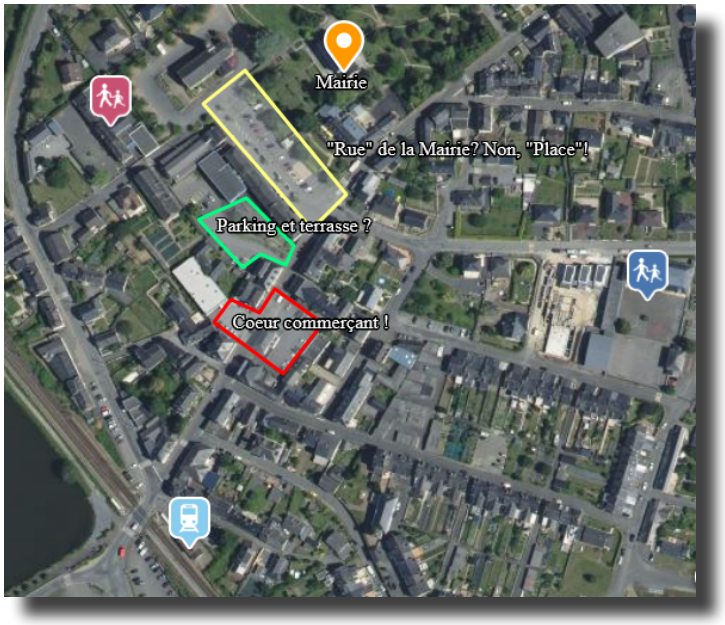

L' agglomération investit dans notre commune

Les services de l'agglomération ne sont pas toujours connus. La fusion a changé notre perception de l'intercommunalité. Cependant tout comme les services de l'État dont on attend beaucoup, les services de Laval-agglo sont présents dans notre quotidien.

Étang de la Forge : digue et clapet

Bien que du domaine privé, la digue et l'étang de la forge dans sa gestion relèvent en partie des services publics du fait du captage pour l'eau potable.

L'étang de la Forge est le théâtre de plusieurs intervenants. Une convention a été signée le 21 janvier 2021, pour permettre de protéger l'étang de Port-Brillet, contre une éventuelle rupture du barrage du Vicoin. Le clapet de celui-ci, âgé de 30 ans, a été changé en 2021 suite à une défaillance grave qui avait fait baisser le niveau de plus d' 1 mètre.

Quatre partenaires ont finalement signé la convention : le Javo (Syndicat Jouanne, Agglo Laval, Vicoin et Ouette) en charge de la surveillance, le conseil départemental pour la voirie, Laval Agglomération pour la régie de l'eau et Port-Brillet. Les signataires se répartissent les études et les travaux ce qui représente 200 000€ sur 4 ans.

Des aides pour rénover et améliorer son habitat

Tout comme à Bonchamp-lès-Laval, et à Entrammes, des habitants de Port-Brillet (Mayenne) ont bénéficié au printemps 2021 de l'expertise d'un conseiller en énergie du service habitat de Laval Agglomération. Une caméra thermique a permis d'identifier les déperditions énergétiques dans une dizaine de maisons à Port-Brillet. Des aides et des conseils gratuits sont possibles toute l'année. Laval-Agglo a mis en place une plateforme (la maison de l'habitat et France Renov) pour vous accompagner dans vos projets de rénovation : conseil, aide financière et accompagnement pour les demandes de subvention. Une permanence existe à France- services à la maison de pays à Loiron.

Contributions budgétaires

Laval-Agglo contribue à répartir les richesses du territoire à travers la dotation de solidarité (17 097 € pour notre commune en 2022) et le fonds de concours aux investissements communaux.

Les attributions de compensation visent à rééquilibrer la fiscalité d'entreprise (283 790 € en 2022 en faveur de Port Brillet)

La friche

La réhabilitation de l'ancien site de la fonderie est l'investissement le plus emblématique pour notre commune. Après la fermeture et pendant des années d'essais divers, la commune n'a pu faire aboutir la réoccupation. En 2022, la municipalité a confié le site à Laval Agglo. Mais dès 2021 dans le cadre du programme Petite Ville de demain, la mairie avait lancé la démarche et obtenu les premiers fonds qui ont permis d'envisager sa réhabilitation. Aujourd'hui entre les 1 100 000€ de L'ADEME et les 600 000€ du fonds de recyclage un total de 1,7 millions d'euros seront donc réunis pour dépolluer le site et démolir les bâtiments qui ne pourront être restaurés. Laval-Agglo va compléter le reste à charge de cette opération.

La réunion publique du 30 mars a permis aux 70 personnes présentes de mesurer que les affaires avancent. Des entreprises sont intéressées, la loi ZAN (Zone d'Artificialisation Nette) va contraindre les installations industrielles à occuper les friches. Le volet patrimonial et mémoriel sera pris en compte. Nous espérons qu'une collecte exhaustive permettra de préserver la mémoire du site et du monde ouvrier.

Gestion des eaux

Les réseaux eaux usées (EU) et eau potable (AEP) sont du ressort désormais de l'agglomération. Les compétences «eau et assainissement» ont été transférées en janvier 2020 à Laval Agglomération.

Eaux usées
La station d'épuration, les réparations des canalisations (comme il y a 2 ans le passage sous le chemin de fer) ont été assurées par l'agglo. Par ailleurs divers renouvellements de conduites urgents et très conséquents ont comblé une partie du retard. Les travaux entrepris bientôt rue Pasteur et avenue Roulois seront conduits par l'Agglomération,

Eau potable
Un réseau vieillissant est un réseau qui fuit et donc qui coûte plus cher pour les usagers, d'autant que l'eau est un bien précieux à préserver. Il s'agit donc d'anticiper ces problèmes et de veiller au renouvellement des canalisations. Dans la rue des Écoles, rue de Bretagne et rue des Tricoteurs, le réseau a été remplacé en novembre et décembre par les services des eaux de Laval Agglomération.

Le service direct aux habitants (relever les compteurs, facturer les consommations, organiser et facturer les travaux de branchements) relève aussi de la compétence de Laval -Agglo mais reste dévolu à la Saur par prestation de service, Sur vos factures, les 2 logos apparaissent conjointement,
Votre contact pour le service des Eaux reste la SAUR.

La gestion des déchets

La collecte des déchets, les plateformes de collecte (enterrées ou non) la gestion des déchetteries ne sont plus du ressort de la commune depuis des années. Ce service relève de l'agglomération.

Loin d'être anecdotique, le compostage domestique permet de réaliser des économies de collecte et de traitement des déchets non négligeables. Épluchures, coquilles, déchets verts, les déchets organiques exploitables en compost représentent pas moins d'un tiers du poids de nos ordures ménagères !
L'Agglo souhaite une meilleure prévention et sensibilisation au tri, à travers la lutte contre le gaspillage et une amélioration du tri des déchets en amont.

Des actions de sensibilisation sont menées par l'agglomération notamment à travers la mise à disposition gratuite de composteurs familiaux ou de composteurs collectifs comme au jardin partagé ou à la gendarmerie. Contactez la direction Prévention et déchets de Laval Agglo au 02 53 74 11 00 ou rendez-vous sur la page compostage du site de Laval Agglo pour réserver votre composteur. Une rencontre de 45 minutes est proposée pour la bonne utilisation des composteurs.

SMP Louis Pasteur, un exemple de collaboration des collectivités

En 2021 et 2022, face à la démographie médicale en berne dans l'ouest de l'agglomération lavalloise, des acteurs soucieux de lutter contre les inégalités d'accès aux soins ont décidé de créer le Service Médical de Proximité Louis Pasteur, un peu à l'image du SMP Henri Dunant à Laval.

Cette création a été rendue possible grâce à l'implication et au soutien essentiel **de Laval Agglomération, du Conseil départemental de la Mayenne, de l'ARS ainsi que des 14 communes de l'ouest de l'agglomération de Laval.**

Après presque une année d'expérimentation d'avril 2022 à avril 2023, le pari semble gagné. Les quatre médecins de ce service s'installent durablement et se répartissent entre les maisons médicales de St Pierre la Cour et du Genest.

Le Chalet et l'Épicerie Solidaire

Le Chalet, rue de Verdun et l'épicerie sociale, installée dans la zone artisanale, bénéficient l'un et l'autre du soutien de Laval-Agglo.

Les 3 Chênes et la Culture

Le ***Fantôme de la fonderie***, au début de novembre, a connu un succès magique et touché près de 800 spectateurs sur le site de la fonderie illuminé pour l'occasion. Ce spectacle était proposé par le Théâtre de Laval-Agglo de la rue de la Paix dans le cadre des programmations de l'agglomération,

Le spectacle ***Queen-a-man*** le 17 juin prochain entre dans la saison culturelle des 3 Chênes, spectacle gratuit et familial qui rendra un hommage joyeux et burlesque au célèbre groupe Queen…

LA Bib (Laval Agglo BIBliothèques) fournit les matériels et le logiciel de la médiathèque ; elle gère le réseau permettant l'accès aux autres médiathèques. Les animations diverses tels le groupe Archimède au Bourgneuf en février dernier et le spectacle Toinette et le malade imaginaire du 30 mai salle de la Madeleine sont aussi du ressort de la Bib.

Du circuit des 34 communes au circuit des 3 communes

En conséquence de la fusion, Laval Agglo a délégué au Comité Départemental des Randonnées Pédestres (CRDP) le développement du circuit de randonnée existant, jusqu'alors sur les 20 communes, en vue de l'étendre au pays de Loiron. Ce travail en cours, nous permet localement de faire aboutir un projet vieux de quelques années à savoir établir une boucle pédestre longeant l'étang de la Forge puis s'étendant jusqu'aux Brillets pour revenir par l'étang du Moulin Neuf. Les conventions autorisant le passage sont signées. Il reste l'aménagement et la signalétique à finaliser pour que les randonneurs puissent en profiter.

Les transports et mobilités

La ligne TULIB : Depuis le début de l'année un service de transport dessert notre commune (voir l'encadré TULIB qui explique son principe et son fonctionnement,..)

Le covoiturage : Avec Klaksit, Laval Agglomération propose maintenant à tous les habitants de l'agglo de pratiquer le covoiturage. En tant que conducteur, vous pouvez covoiturer quotidiennement et gagner jusqu'à 160€ par mois. En tant que passager, vous vous déplacez gratuitement entre les communes de Laval Agglo et dans l'ensemble de la région des Pays-de-la-Loire.

Parc à vélo sécurisé : Installé près de la gare, cet abri a pour objectif de favoriser l'usage du vélo et de réduire la solution automobile. Il sera bientôt mis en service.(voir les détails pages 7)

ENERGIE SOLAIRE

Pour une énergie renouvelable & citoyenne

PORT-BRILLET PORTE UN PROJET D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

En partenariat avec la Société Énergie Mayenne, votre commune souhaite installer une ou plusieurs centrales photovoltaïques sur son territoire.
Au sol, en ombrières ou en toitures, ces centrales solaires participent à l'autonomie énergétique de votre territoire.

15 MW

Installer **15 MW en Mayenne** en 4 ans pour produire l'équivalent de la **consommation électrique** (hors chauffage) **de 15 000 Mayennais**, c'est l'ambition de la Société Énergie Mayenne.

DES PROJETS AUX NOMBREUX IMPACTS BÉNÉFIQUES !

Soutenez l'indépendance énergétique

La hausse mondiale des prix de l'énergie met en lumière le manque d'indépendance énergétique de notre département. **Développer la production d'énergies renouvelables, c'est réduire notre dépendance aux énergies fossiles importées** et accroître la résilience de notre territoire face aux crises. En Mayenne, notre production d'énergie couvre moins d'un tiers de notre consommation électrique !

Investissez au profit de l'intérêt général

Investir dans les centrales solaires de la Société Énergie Mayenne, c'est concilier épargne et intérêt général : **vous aidez des acteurs publics et de l'économie sociale et solidaire à réaliser la transition énergétique en Mayenne**. Votre argent est géré de façon transparente, responsable, et vous savez à quoi il sert !

LES PROJETS DE CENTRALES SOLAIRES À PORT-BRILLET

Sur votre territoire, la Société Énergie Mayenne en partenariat avec votre commune porte ces projets :

- **Une centrale solaire au sol** sur le terrain du Pylône, le Pré des Douves d'une puissance de **300 kWc** ;
- **Une centrale solaire en ombrière** sur le terrain de tennis, rue du 19 mars 1962 d'une puissance de **324 kWc**.

650 000 kWh

Ces installations représentent une production d'électricité de 650 000 kWh soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 600 habitants.

Photomontage Soleil du Midi - Terrain du pylône à PORT-BRILLET

Contribuez à la dynamique de la Mayenne

Développer des centrales solaires en Mayenne, c'est aussi faire travailler des entreprises locales et créer des emplois, ainsi qu'apporter des recettes supplémentaires aux communes qui accueilleront les installations. **Mener ces projets selon la logique de l'énergie citoyenne, c'est aussi participer à tisser le lien social localement**, en réunissant citoyens et acteurs du territoire autour de projets communs, concrets, qui bénéficieront à tous.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER & SOUTENIR LE PROJET ?

Vous pouvez participer à la transition énergétique et investir dans les centrales solaires de votre territoire.

Pour porter ces projets de centrales solaires, la Société Énergie Mayenne a choisi trois partenaires expérimentés qui partagent ses valeurs : le mouvement national de l'énergie citoyenne **Énergie Partagée**, la coopérative d'électricité 100 % renouvelable et locale **Enercoop Pays de la Loire** et l'entreprise **Seeyousun**, spécialiste technique d'installations photovoltaïques.

Pour investir et soutenir ces projets sur le territoire mayennais, vous pouvez :

1. devenir **actionnaire d'Énergie Partagée** qui vise un objectif de rentabilité de 4% par an ;

ÉNERGIE PARTAGÉE

2. devenir **sociétaire d'Enercoop Pays de la Loire** et bénéficier d'une réduction d'impôt de 18 à 25%.

enercoop L'énergie militante Pays de la Loire

Rendez-vous sur www.semenergie53.fr pour en savoir plus et souscrire.

RÉUNION PUBLIQUE À PORT-BRILLET

Venez échanger sur ces projets photovoltaïques :

La commune, Enercoop Pays de la Loire, et la Société Énergie Mayenne invitent les habitants de Port-Brillet pour échanger autour de ces projets lors d'une réunion publique **le lundi 5 juin 2023 à la salle Paul Garry – centre socio-culturel à 20h30.** Présentation, échanges et discussions sont au programme, et l'évènement se terminera par un pot convivial.

Venez nombreux !

AIDES VERTES

Énergie : retrouvez les aides auxquelles vous êtes éligibles en 2023

Le bouclier tarifaire : en vigueur depuis octobre 2022, le bouclier tarifaire bloque à 15 % la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité en 2023. Il s'applique à tous les particuliers.

Les chèques énergie :

- Le chèque énergie exceptionnel : entre 100 € à 200 € envoyés automatiquement aux 12 millions de foyers bénéficiaires ayant un revenu fiscal inférieur à 17 400 €.
- Le chèque énergie : entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre d'unités de consommation. Le revenu de référence annuel par unité de consommation doit être inférieur à 10 800 euros.
- L'indemnité carburant : 100 € d'aide pour les 10 millions de travailleurs les plus modestes. Les personnes éligibles doivent avoir un revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 €.
- Le chèque énergie fioul : entre 100 € et 200 € pour les foyers se chauffant au fioul et ayant un revenu fiscal strictement inférieur à 20 000 €.
- Le chèque bois : entre 50 € à 200 € pour tous les foyers se chauffant au bois, avec un revenu fiscal inférieur à 27 500 €.
- Fonds Energie d'Action Logement : jusqu'à 600 € par foyer éligible. Ils concernent les locataires d'hébergement social ou HLM qui doivent justifier d'une hausse des charges au moins supérieure à 100 € par mois et les personnes ayant subi une augmentation des charges plus de 1000 € sur l'année.

Les aides à la rénovation énergétique et au solaire, pour réduire sa consommation d'énergie :

- MaPrimeRénov' : s'adresse aux propriétaires d'un logement construit datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Par exemple : des travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur en trouvant un artisan chauffagiste RGE , etc ...

- MaPrimeRénov' Sérénité : complément de MaPrimeRénov' pour les foyers modestes.
- Les aides locales ANAH : Selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles. Découvrez-les ici. : www.anil.org/aides-locales-travaux
- La prime à l'autoconsommation photovoltaïque : pour l'installation de panneaux solaires en autoconsommation. Elle varie de 80 à 380 €/kWc en fonction de la puissance installée. Exemple : pour l'installation d'un panneau solaire d'une capacité inférieure ou égale à 3 kWc, la prime s'élève à 380 €/kWc.
- Les certificats d'économie d'énergie (CEE) : aides financières attribuées par les fournisseurs d'énergies afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Pour plus d'informations, pensez à comparer les fournisseurs pour bénéficier d'un tarif d'électricité moins cher.

Plus d'informations sur : https://www.hellowatt.fr/comparateur-fournisseurs-electricite-gaz/

- L'Éco-prêt à taux zéro : prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.
- La TVA réduite à 5,5 % : accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.

Le guichet unique de l'agglo c'est-à-dire la Maison de l'habitat permet de traiter vos demandes.
Tél : 08 06 70 33 53

Bonus Vélo :

L'État
Depuis le 1er janvier 2023, afin de favoriser l'équipement des ménages et notamment des plus précaires, les aides à l'achat de vélo neuf sont prolongées sur l'ensemble de l'année 2023.

L'État a revu sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pouvez, sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'une aide financière :
- Les critères d'attribution ont été revus, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €.
- Si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.
Les montants des aides sont disponibles sur ce site. Pour recevoir ce financement, il faut déposer sa requête sur le site https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/ dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.

Le Département
Engagé en faveur du climat avec le vote de son Plan de sobriété énergétique et sa démarche bas-carbone visant la neutralité carbone d'ici 2040, le Conseil départemental de la Mayenne vise à favoriser les mobilités douces. Pour cela, il propose à l'ensemble des Mayennais, une aide de 300€ pour l'achat ou l'équipement d'un vélo à assistance électrique, réalisé dans un commerce ou chez un artisan de la Mayenne.

L'Agglomération
Laval Agglo contribue aussi aux bonus vélo. L'abri sécurisé installé à Port-Brillet est une concrétisation.
Une aide de 300€ pour les vélo cargo (y compris familiaux à assistance électrique est possible.

Courir à Port-Brillet (CAPB)

Le CAPB «COURIR A PORT BRILLET» a vu le jour en septembre 2019, C'est aujourd'hui un club affilié à la Fédération Française d' Athlétisme (FFA) depuis avril 2022.
Nous pratiquons la course à pied en groupe composé de deux sections, une section loisirs de 72 adultes et une section de 56 jeunes.

Un sport individuel a progression collective

Nous connaissons une très bonne dynamique avec une évolution de plus de 50% chaque année. La saison 2022-2023 s'est ouverte de la plus belle des manières pour la 4éme saison du club, grâce à l'investissement de tous et soutenu par nos partenaires.
Nous avons inauguré notre nouvelle section jeunes le 17 septembre 2022 en présence de M. le Maire Fabien ROBIN, du député de la Mayenne M. FAVENNEC, du Président du comité départemental CD53 et également Président du club

USSB St Berthevin M. Richard DELAUNAY et de notre parrain de l'événement M. Hugo SISTERNE Athlète double médaillé au championnat du monde d'ultra-combiné.

Notre terrain de jeu, Port-Brillet et ses alentours

En automne et en hiver, la commune nous offre de beaux entraînements par ses côtes et ses rues bien pentues, nous permettant le travail de renforcement et sur le secteur du village des artisans, une zone nous permettant le travail de fractionné.

A la belle saison, direction la forêt où nous aimons nous retrouver pour des séances axées «TRAIL».

Le weekend, place aux courses, plaisir, partage et défi sur différentes distances et sur courses nature ou course sur route.

Entraînements et horaires pour venir nous rejoindre :

Section Adultes, à partir de 16 ans : les mardis et jeudis entraînements basés sur le fractionné et le renforcement, RDV 19h00-20h15 et les dimanches basés sur l'endurance, RDV 9H au départ de la place de la gare.

Section Jeunes, à partir de 4 ans : les samedis matin basés sur l'initiation et la découverte des différentes discipline de l'athlétisme, la course, le saut et le lancer RDV 11H30-12H30 salle GERVAIS GASDON

A vos agendas :

- ASSEMBLEE GENERALE, le vendredi 16 juin à 20h salle de la Madeleine suivi d'un buffet offert par les membres du bureau.

- ANIMATION D'HALLOWEEN, énigmes, déguisements et bonbons en collaboration avec l'APE de l'école de la Souris Verte, le **samedi 4 novembre à partir de 17h30 sur le parc de la mairie.**
- Évènement sportif, culturel et caritatif qui regroupe des valeurs sportives mais aussi solidaires avec une COURSE NATURE sur la commune de Port-Brillet. Le **dimanche 5 MAI 2024** «fête du 1er week de mai» ce sera l'occasion de récolter des fonds pour LYLWENN de l'association «Petit lys blanc».

UN GRAND MERCI à tous nos bénévoles et partenaires qui, par leur fidèle soutien, rendent possibles nos projets.

N'hésitez pas à nous suivre sur Facebook : Courir à port Brillet
Pour tout renseignement : sclcapb53@gmail.com / 0682122511 David
Merci de revenir vers nous pour toutes informations complémentaires.

Les Brillet-Pontins Ensemble

Notre association a toujours à cœur de favoriser le lien social. Dans cet objectif, nous nous associons à l'équipe du Théâtre Les 3 Chênes pour organiser notre soirée musicale du **17 juin** (Parc de la mairie)

- 1ère partie (18 h) : spectacle des Queen A Man
Cette équipe masculine de majorettes rend un hommage joyeux et burlesque à Freddy Mercury, célèbre chanteur du groupe Queen.
Espace Gervais Gasdon, spectacle gratuit sans réservation.

- Restauration sur place assurée par le Brillet-Pontin (inscriptions préalables)

- 2nde partie (20h30) : musique du monde avec DJ set de Johrise Jojoba et Collectif Team Peace duo. Ces deux concerts sont gratuits, participation au chapeau.
Réservez d'ores et déjà le **dimanche 12 novembre** pour notre après-midi jeux.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou seulement nous aider ponctuellement, merci de contacter par mail :
les-brillet-pontins-ensemble@ik.me
Cécile GUIHARD
06-45-74-45-16
Marc MESSEANT
06-09-44-61-76

Maison d'assistantes Maternelles

Le Jardin de Maya

Après la fermeture de Mam Z'elle Pontine en décembre dernier, un nouveau projet a émergé autour de nouvelles assistantes maternelles. Le local de la Maison d'assistantes Maternelles (MAM) situé au 25 rue Pasteur à Port-Brillet va donc reprendre du service et potentiellement 16 enfants pourront être accueillis.
Le local contient une grande pièce de vie de 80m2, une cuisine, une arrière-cuisine, quatre chambres, deux WC, deux salles d'eau, une pièce qui pourra servir de bureau ou d'espace d'allaitement, un jardin.
Ce projet soutenu par la commune qui avait acheté le local notamment pour offrir aux jeunes parents des solutions de garde. On sait les difficultés à obtenir un mode de garde du fait de l'augmentation des enfants âgés de moins de 3 ans sur le territoire et par ailleurs de la diminution du nombre des assistants maternels. Ce projet permettrait donc une offre d'accueil supplémentaire sur un territoire qui présente des besoins avérés.

L'ouverture est prévue pour le 1er septembre prochain.

Contact possible via Facebook ou
Kaly DELAPORTE,06.70.91.95.46
Magalie RUAUD, 06.46.18.31.09

SCL CYCLO / VTT Port-Brillet

Descriptif des activités et horaires :

- Passage à l'heure d'été:
Départ à 08h30 du parking de la gare de Port-Brillet le dimanche matin pour la section Route et VTT.

- Section Route :
Les itinéraires sont prédéfinis de mars 2023 à fin octobre 2023.
Ils sont affichés mois par mois sur le tableau d'affichage de la gare de Port-Brillet. Certaines sorties sont communes avec le club du Genest-Saint-Isle.

- Section VTT :
Randonnée VTT du Genest-Saint-Isle offerte aux adhérents du club.
Le club sera présent sur plusieurs randonnées VTT dans l'année selon le choix des adhérents.
On garde le départ habituel tous les dimanches matin au parking de la gare de Port-Brillet.

Annonces et événements sur les mois à venir :
- Nouvelles tenues avec de nouveaux sponsors et des renouvellements de sponsors.
- Nous serons présents au forum des associations qui se tiendra début septembre et au marché de Noël début décembre.
- Création d'une 1ère édition de randonnée VTT + Pédestre en 2024.

Président : M. GOULAY Sébastien, 06.01.37.28.46
Trésorier : M. PINOT Didier, 06.08.12.53.65
Secrétaire : M. DUVAL Anaël, 06.80.01.24.55

Ça Coule de Source

L'été approche et l'équipe de l'association Ça Coule de Source s'active pour préparer un bel été pour les enfants de Port-Brillet, Olivet, La Brûlatte et Launay-Villiers.
Les programmes d'animation du mois de juillet et août sont quasiment finis et resteront secrets jusqu'à fin mai... Mais nous pouvons déjà vous dire que les 3-10 ans voyageront au fil des semaines et les adolescents s'évaderont via les différentes mythologies ! Au programme des sorties, des activités manuelles, sportives, des grands jeux encadrés par nos animateurs !

Des séjours seront proposés :
- Du 9 au 14 juillet pour les 7- 17 ans dans le Cantal
- Du 18 au 20 juillet pour les 3-6 ans à l'Asinerie du Bois Gamats
- Du 22 au 25 août pour les 11-17 ans sportifs un séjour itinérant à vélo jusqu'au Mont-St-Michel

Les inscriptions débuteront le samedi 3 juin de 9h30 à 12h30 à l'association.

Concernant les caisses à savon, le séjour se tiendra **du 17 au 21 juillet 2023**. Plusieurs structures jeunesse du département sont attendues. Les descentes nocturnes se dérouleront le mardi et le mercredi soir. Le départ se fera rue Isidore Dewitte, pour descendre rue de l'ancienne poste et terminer avant l'intersection avec la rue Armand Chappée.

Les jeunes de «Ça Coule de Source» tiendront une buvette et un stand paninis/ crêpes pour que les spectateurs puissent se restaurer sur place.
L'argent récolté aidera les jeunes à financer leur séjour ski 2024.

INFOS :
wwwassociationcacouledesource.com
02 43 68 12 71
cacouledesource.animation@wanadoo.fr

IN PARADISUM
La Belle Hélène

Vous en avez peut-être entendu parler, mais cet été, à la fonderie, un opéra va voir le jour. La Belle Hélène d'Offenbach sera jouée par l'ensemble In Paradisum. Des solistes, un chœur, un orchestre, de la danse, des jeunes professionnels passionnés, vous découvrirez tout du monde de l'opéra.

Pour réaliser ce projet fou, nous avons besoin d'hébergeurs pour accueillir nos artistes et de bénévoles pour participer à l'organisation du projet. Vous avez une chambre avec un lit de disponible du 10 au 24 juillet ? Contactez-nous ! Une place pour le spectacle vous sera offerte. Vous n'avez pas de lit, mais vous voulez nous aider ? Contactez-nous également ! Un financement participatif est également en cours sur notre site pour soutenir financièrement le projet.

Vous êtes intéressés, le projet vous parle, mais vous vous posez des questions ? Vous souhaitez nous rencontrer ? Vous voulez juste venir voir un opéra, par curiosité, mais vous n'osez pas ?
Nous organisons un apéritif musical le **26 mai à 18h00** dans le parc de la mairie (repli salle Paul Gary en cas de mauvais temps) pour vous faire découvrir notre association, mais aussi vous raconter l'histoire de cet opéra, La Belle Hélène. Ce sera l'occasion de vous faire rencontrer des membres de notre équipe et d'échanger autour d'un verre et d'un peu de musique !

Contacts :
Production@inparadisum.fr
07 68 41 30 10
Inscriptions hébergeurs et bénévoles sur le site www.inparadisum.fr

L'association des anciens salariés et retraités de PEBECO

Annonces et événements sur les mois à venir :

- Son loto a été animé par Breiz Loto le 13 mai au bénéfice des travaux à réaliser pour l'entretien de sa Salle des Fondeurs

Président , René Roulette, 06 18 53 20 81
rene.roulette@sfr.fr
Trésorier, Gérard Gougeon, 02 43 68 80 82
gougeon.gerard@orangr.fr
Secrétaire, Danielle Roulette, 06 18 53 20 81
rene.roulette@sfr.fr

SCL Directeur

Le Triathlon a lieu le week-end du **3 et 4 juin (sous réserve d'avoir suffisamment de bénévoles)**.

Samedi : animathlon, parcours découverte et feu d'artifice.
Dimanche : épreuve S le matin et épreuve M l'après-midi.

Buvette et restauration sur place.

ADMR

Pour des raisons d'organisation, les ADMR de Loiron-Ruillé et de Saint Pierre la Cour ont fusionné le 1er juillet 2021 . Cette nouvelle entité se nomme désormais ADMR Saint Pierre-Loiron. Le service ainsi regroupé se situe au «1 rue des Genêts à Saint Pierre la Cour». Il compte, à ce jour, 26 aides à domicile et 2 secrétaires.

Les missions restent les mêmes auprès d'un public de tout âge : garde d'enfants, entretien du logement, intervention et accompagement auprès des personnes âgées ou handicapées au domicile, portage-repas,téléassistance, «petits travaux», ...

Président: Jacques GOBÉ
Vice-présidentes: Odile RENOULT et Béatrice PINOT
Trésorier: Hervé LEMOINE
Secrétaire : Catherine BLANCHARD
Contact 02 43 69 43 92 (secrétariat)
Site web: www.admr53.fr

Retraite sportive du Pays de LOIRON

L'association est ouverte aux habitants des 14 communes du Pays de Loiron. Son but est la pratique d'activités physiques et sportives, adaptées aux seniors de plus de 50 ans, dans un esprit convivial, sans compétition afin de préserver notre capital santé. Ses activités sont animées par des animateurs bénévoles et formés.

Descriptif des activités : Activités dansées, jeu de boules/pétanque, marche nordique, rando loisir, rando pédestre, sections multi-activités Seniors, tennis de table, tennis.

Co-présidents :
Michel DUVAL et Yves PARC
Trésorière : Marie-Jo BOUGUIER
Secrétaire : Anne-Marie PAIRIN

Contacts :
michel.duval460@orange.fr, 06 31 86 94 04
Yves.parc@orange.fr, 06 80 40 91 13

Site web :
retraite-sportive-pays-de-loiron.fr

HandBall Club Pays de Loiron

Nous proposons du handball en compétition pour les jeunes dès 6 ans, et pour les adultes en compétition ou loisirs mixte. Les matchs compétition se déroulent le week-end et nous proposons un ou deux entraînement(s)/ semaine selon les catégories.

Annonces et événements sur les mois à venir :

- Notre club, en restructuration, a la volonté de proposer du handball pour tous. Un après-midi découverte a eu lieu le dimanche 14 Mai au gymnase de Port-Brillet.
- Assemblée générale le vendredi 2 juin en soirée.
- Match de Gala niveau National 1 et/ou 2 début septembre

Autres:

Nous recherchons une solution d'emploi/service civique afin d'aider nos bénévoles au développement et à la gestion du club.

Co-Président : Denis Le Métayer
Co-Président : Jérémy Bertron
Trésorier : Mathieu Piron
Secrétaire : Anaïs Leduc

Contacts :
Leduc Anaïs, 07 87 48 03 85
communication.hbcpaysdeloiron@gmail.com
Le Métayer Denis, 06 86 47 30 83
denis.hbcpaysdeloiron@gmail.com
Daligault Alain, 06 83 08 08 53

SCL Gymnastique

Le SCL Gymnastique a repris ses acvités de Gymnasque féminine et masculine en septembre 2022 après près de deux ans d'inacvité. Le club accueille aujourd'hui une cinquantaine de licenciés praquant de la gymnastique artistique sur deux créneaux au gymnase Gervais Gasdon le lundi et le vendredi.

Après la participation des gymnastes féminines à une compétition en individuel mi-mai, nous préparons maintenant notre tradionnel gala de fin d'année. Il aura lieu le vendredi 23 juin à 20h au gymnase Gervais Gasdon à Port-Brillet.

Plusieurs objecfs pour la saison prochaine :

- Constitution d'un nouveau bureau avec le départ de la présidente et de la secrétaire.
- Développement des sections de gymnastique artistique féminines et masculines pour les enfants/adultes à partir de 6 ans.
- Reprise de l'activité d'éveil à l'enfant pour les enfants de 4 et 5 ans.
- Reprise de l'acvité de gymnasque adultes (type fitness et gym douce).
- Organisation d'un loto le dimanche 19 novembre 2023 à la salle de la Madeleine de PortBrillet.
- Recrutement de nouveaux juges indispensables pour que les enfants puissent faire des compétitions.

SCL Pétanque

Le SCL Pétanque organise un concours communal le dimanche 25 juin 2023.

Inscription à 9h30 (possible à l'avance) pour un jet du but à 10h. 2 parties le matin et 2 parties l'après-midi. Engagement de 4€ par joueur en doublette formée avec au moins un Brillet-Pontin.

Buvette et restauration sur place. Réservation des repas souhaitée au 06 80 15 36 58 ou sclpetanqueportbrillet@gmail.com.

Union Nationale des Combattants de Port-Brillet

Dans le cadre des principes fondamentaux de l'UNC, l'association de PORT-BRILLET a pour missions :
- Entretenir les liens de camaraderie et de cohésion entre tous les membres de l'association qui ont participé à la défense des valeurs de la patrie dans les différents conflits qui ont émaillé notre histoire.
- Perpétuer le devoir de mémoire par le biais des cérémonies commémoratives et autres initiatives, en particulier au profit de la jeunesse.
- Entretenir le lien entre la défense et la nation.
- Apporter un soutien moral, physique et de solidarité auprès de nos adhérents les plus vulnérables (maladie, décès du conjoint, démarches administratives, soutien financier auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Veuves de Guerre, …).
- Accueillir celles et ceux qui partagent nos valeurs et souhaitent s'associer à nos activités.

Un vide-grenier a été organisé le jeudi 18 mai 2023 (Ascension), place de la gare à PORT-BRILLET.

Consignes citoyennes

Règles d'urbanisme.
Ne vous mettez pas en infraction. Par méconnaissance des textes ou quelquefois en se disant que c'est sans conséquence pour les voisins, les règles peuvent être bafouées. Toutes constructions ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâti d'en changer la destination sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Déclaration des biens immobiliers :
Propriétaires, n'oubliez pas de déclarer vos biens. Il s'agit d'une déclaration nouvelle à faire impérativement avant le 1er juillet. Allez sur le site www.impots.gouv.fr/

Crottes de crottes, j'ai failli me casser une jambe !
Et pourtant, de plus en plus de gens sortent leur toutou avec un sac de propreté à portée de main. Merci à tous ceux qui ont compris l'importance de ce geste citoyen. Vous pouvez offrir à votre chien une laisse dotée d'un porte-sac. De cette manière, vous n'oublierez pas l'indispensable sachet.
Merci aussi aux enfants du Conseil municipal qui ont lancé une campagne d'affichage "*Sois un pote Ramasse ma crotte !*"

La sieste des grands et des bébés, ça se respecte !
Les horaires d'usage des moteurs de toute sorte sont réglementés. L'article 9 de l'arrêté préfectoral nous précise : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis et mercredis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

C'est le printemps et ça pousse
C'est vrai, c'est compliqué, les herbes sortent de partout et on ne peut plus utiliser les produits phytosanitaires. Acceptez cependant de passer quelques minutes au pied de votre muret sur le trottoir pour arracher les mauvaises herbes.

Suzanne Sens, une figure de la littérature mayennaise

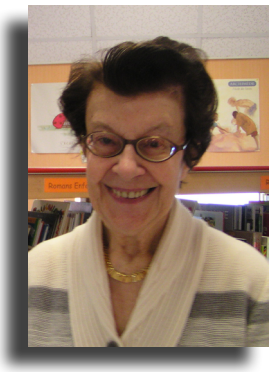

Suzanne Sens, autrice mayennaise à qui on doit 28 ouvrages, était non seulement passionnée par l'écriture, mais la musique aussi faisait partie de ses domaines de prédilection. Elle est décédée lundi 13 février 2023 à l'âge de 92 ans. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 18 février à Port-Brillet en présence de ses neveux, de Brillets Pontins qui l'avait connue, des représentants de la mairie de Laval, des services culturels, de l'Académie du Maine et de la municipalité de Port Brillet.
Elle habitait Hillard depuis 50 ans et fréquentait le théâtre du Tiroir en voisine. Jean-Luc Bansard, directeur du théâtre, appréciait son voisinage et ses visites. Elle était membre de l'académie du Maine et a écrit pour l'Oribus ; elle était active dans son quartier.

Née le 15 septembre 1930 au Genest-Saint-Isle, Suzanne Sens a vécu son enfance à Port-Brillet. Les bords de l'étang faisaient partie de ses terrains de jeu. Puis, la guerre a marqué son adolescence et sa scolarité. Avec le bac à 18 ans elle choisit l'enseignement. Elle est nommée institutrice à Bourgon. puis à La Brûlatte en 1956 où elle restera 16 ans avant de rejoindre l'école d'Hilard.

Son premier livre, Les Contrebandiers du sel, un livre pour la jeunesse, est publié en 1973. Des fictions pour la jeunesse, des ouvrages sur l'histoire de la Mayenne, des biographies de musiciens vont suivre. Son dernier ouvrage, le 28e, fin 2018, est son autobiographie. Elle y relate la vie quotidienne à Port Brillet au temps de sa jeunesse.

Suzanne Sens a donné son nom à la bibliothèque de Port-Brillet. Elle nous laisse aussi une partie de sa propre bibliothèque… comme pour en garder quelques livres près d'elle juste de l'autre côté du mur.

ÉTAT CIVIL 2022

Naissances

PIVETEAU Alba, Jeanne, Garance née le 08/09/2022

Naissance hors commune

BRETON Alba, Ella, Iris née le 03/02/2022
BRUANT Amy, Maria, Patricia née le 23/02/2022
PONDAVEN PRISSET Loan né le 28/04/2022
SIMON-BOUHET Amaury, Guilhem, Albin né le 26/05/2022
DELORY Sacha, Abel, Lucas né le 08/06/2022
AUPIED DAVID Louka, Louis, Tao né le 22/07/2022
FOURNIER Lilio, Benoît, Alex né le 04/08/2022
BOISSÉE Maëlanne, Jeanne, Emily née le 11/08/2022
LENGSAOU Kaili, Tehapai, Malia-Viane, Tera'iatea née le 26/08/2022
FÉRARD Chloé, Christine, Huguette née le 31/08/2022
ROUDIER Liliana, Kelya, Hèlia née le 05/09/2022
PICONNIER Nino, Alain né le 10/09/2022
LEROUX Thaïs, Léonie, Françoise née le 26/09/2022

Mariages

CHAUMOND Isabelle et JOUAN Claude le 30/04/2022
VOINSON Sandy et ALLUSSE Freddy le 28/05/2022
LEHAY Séverine et MARTIN Maxime le 04/06/2022
LEFÈVRE Roselyne et FERRION Roger le 11/06/2022
MARTEAU Virginie et BAHU Gaëtan le 25/06/2022
MAURICE Anaïs et LEGOUEMIER Chrystalle le 23/07/2022
BLOT Mélanie et FORET Romain le 13/08/2022

PACS

JESSEL Marie et FORGET Antoine le 27/01/2022
BANOR Leslie et LEROUX Jérémy le 19/02/2022
GOMBERT Maud et ALFONSO Rodrigue le 29/06/2022
ROCHETTE Vaitea et LENGSAOU Steven le 11/07/2022
DOUCHET Maryline et PORCHER Cédric le 17/09/2022
CARTIER Hélène et PATTIER Aurélien le 30/09/2022
JOUVIN Fabienne et PROUST Arnaud le 21/10/2022
CUSSON Ludivine et PIRON Mathieu le 17/12/2022

Décès

GILBERT Pierre, le 03/02/2022
GESLOT Paulette née HURAULT, le 22/02/2022
LEMÉTAYER Gabriel, le 02/03/2022
LOUVARD Reine née RESSEGUIER, le 15/03/2022
FAUCHEUX Guy, le 26/03/2022
PANNIER Roland, le 30/04/2022
ESNAULT Marie-Thérèse née HERBLIN, le 16/05/2022
GALBIN Simonne née BRUNEAU, le 26/05/2022
FOUBERT Colette née STERNEMBERGER, le 30/06/2022
DELRIEU Janine née DEBOTH, le 30/07/2022
THIALLET Suzanne, le 12/08/2022
ROCHER Geneviève née JARDIN, le 21/08/2022
MÉTAYER Raymond, le 31/08/2022
PINOT Martine née GILLOT, le 14/09/2022
BASLÉ Auguste, le 05/10/2022
LAUMAILLET Marie née CABUS, le 10/10/2022
CORBES Pierre, le 14/10/2022
MIOT Madeleine née LETANNOUX, le 17/10/2022
BEAUDOUIN Ghislaine née BIGOT, le 23/10/2022
BEAUVAIS Camille née SORIN, le 11/11/2022
FROGER Thérèse née MÉNARD, le 29/11/2022
DESBOIS Alice née LEBALLEUR, le 28/12/2022

Décès hors commune

BAL André, le 05/02/2022
KAMIERZAC Alain, le 05/02/2022
LELIÈVRE René, le 24/02/2022
GOUSSIN Paul, le 02/03/2022
ROUX Françoise née BRASSEUR, le 05/03/2022
HARDY Ginette née REUZÉ, le 20/03/2022
GILBERT Paulette née TRICOT, le 10/06/2022
GILLES Christiane née BOHERS, le 21/06/2022
LEBLANC Edith née RALU, le 23/07/2022
BLANCHET Ludovic, le 06/08/2022
GAUFFRE Solange née LEBRAY, le 31/08/2022
MAURICE Marie née CHALOT, le 02/09/2022
JULLIOT Cécile, le 22/09/2022
BOHERS Henri, le 28/09/2022
GARREAU Suzanne née OGER, le 27/10/2022
VALLÉE Bernard, le 30/11/2022
BREHAULT André, le 15/12/2022
TIRIAU Michelle née JARDIN, le 23/12/2022